

COMMUNIQUE DE PRESSE

La cellule des cartes de stationnement, qui est composée de 12 agents, à la charge de délivrer, à tous les demandeurs qui en remplissent les conditions, les titres de stationnement sur le territoire parisien petite couronne et national (véhicules électriques). Cette délivrance se déroule au travers d'un contact direct (accueil physique) ou indirect (télé service et courrier) avec les administrés, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels. Ce travail nécessite des compétences spécifiques liées à une connaissance pointue de la réglementation applicable.

Ces dernières années, le nombre de demandes a augmenté sensiblement, notamment en raison de la hausse du montant des contraventions (mise en place du « Forfait Post Stationnement – FPS ») et du renforcement des contrôles, qui a encouragé les usagers à régulariser leur situation.

En complément de l'augmentation du nombre de demandes de titres, cette explosion des FPS provoque en elle-même une surcharge de travail importante : demandes de remboursement, augmentation des traitements des recettes via horodateurs et applications mobiles, centralisation des ventes de Paris Cartes aux professionnels suite à la suppression de la vente des paris-carte dans les bureaux de tabac.

Cette situation n'a pas été compensée par une augmentation proportionnelle des effectifs, ce qui a eu pour incidence de provoquer un allongement de la durée d'instruction des demandes, générant des tensions avec les usagers.

Le travail des agents de la cellule s'effectue donc dans un contexte particulièrement conflictuel avec les demandeurs, qui a d'ailleurs nécessité la mise en place d'un vigile.

Par ailleurs, la manipulation de fonds plus importante impose aux agents une attention constante sur les transactions pécuniaires effectuées (espèces, C.B, chèque, virement). Les éventuelles erreurs de caisse sont à la charge des agents de la cellule, qui sont responsables sur leurs deniers personnels. Les recettes sont rattachées à une des plus importantes régies de la Ville de Paris dont les recettes mensuelles sont passées, depuis la réforme du stationnement, d'environ 7 millions d'euros à 17 millions d'euros.

Ainsi, depuis la réforme du stationnement de 2018, le nombre de dossiers à traiter s'est accru (il est estimé à 4000 demandes/semaine), l'accueil des usagers est devenu particulièrement difficile, tandis que les recettes ont augmenté de façon spectaculaire, grâce à l'implication des agents.

Au regard de cette situation, les agents ont formulé des revendications auprès de leur direction :

- Une prime mensuelle significative et rétroactive ;**
- La présence permanente de deux agents instructeurs au guichet (comme cela a été voté en 2015 en CHSCT) ;**
- Une valorisation du travail des agents au travers de promotions internes qui ne doivent pas seulement être destinées aux responsables hiérarchiques ;**
- La prévention des troubles émotionnels et psychosociaux (stress, épuisement nerveux, troubles du sommeil...) par l'aménagement du rythme et de l'intensité du travail ainsi qu'une surveillance médicale annuelle pour les agents qui en feraient la demande.**

Ces revendications n'ont ce jour fait l'objet d'aucune réponse concrète de la direction. Ainsi, conformément au préavis qui a été déposé, les agents de la cellule des cartes de stationnement seront en grève reconductible à compter du mercredi 11 mars 2020.

Les agents de la Cellule des cartes de stationnement (DVD-SSVP)